

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 FEVRIER 2015

**Présents :** MM.et MMES HOT, LAURENT, GAZET, DERBAY, LIENARD, PETIT, GILLARD, PORTIER, PETILLON, BALLOY, REMY, DECAVEL,

**Absent représenté :** Mme MINEUR représentée par Mme REMY  
Mme TOP représentée par M. LIENARD

**Absent excusé :** M. JONAS,

## 1) SIDEN-SIAN

Suite à plusieurs courriers reçus du SIDEN-SIAN, M. le Maire propose aux membres du Conseil de délibérer sur :

- Le transfert au Siden-Sian des compétences assainissement collectif, assainissement non collectif et gestion des eaux pluviales urbaines par la communauté de communes des Hauts de Flandre sur tout le territoire Comité Syndical du 19 novembre 2014.
- L'adhésion au Siden-Sian de la commune d'Haisnes pour la compétence eau potable comité syndical du 18 décembre 2014.
- L'adhésion au Siden-Sian de la commune d'Auchy Les Mines pour la compétence eau potable Comité syndical du 18 décembre 2014.

Après délibération, l'Assemblée accepte à l'unanimité le transfert et les deux adhésions.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu du Siden-Sian et de la notification de la délibération du Comité Syndical concernant la fiscalisation de la contribution « DECI », pour les communes membres d'un EPCI la répartition sera opérée sur les seules taxes foncières et taxe d'habitation.

## 2) Bâtiment scolaire

M. le Maire donne la parole à Mme Lenne et à M. Liénard qui ont fait une enquête prévisionnelle des enfants scolarisés à la rentrée 2015 et 2016.

M. le Maire souhaite connaître si l'on accepte toujours les enfants extérieurs. Il y a lieu de réfléchir pour cette décision à prendre à savoir qu'aujourd'hui un portakabin était installé en raison du nombre important d'enfants de 2 à 3 ans qui dorment l'après-midi.

M. le Maire informe l'assemblée d'un projet d'étude préliminaire pour une éventuelle extension de l'école primaire et un second projet pour l'école maternelle.(Coût d'environ 5 000 € pour chaque étude). Pour le portakabin (coût de location 1 400 €/mois), la commune bénéficie d'une dérogation pour celui-ci de 2 ans.

D'après les effectifs 2015 et 2016, M. Hot propose la construction en primaire (coût de 180 000 € à 200 000 €).M. le Maire propose une réunion avec l'architecte, M. Fichaux sur les deux projets et connaître les faisabilités sur l'accessibilité.

Après délibération, l'Assemblée est pour à 14 voix pour le projet de l'école primaire. Le conseil municipal sera invité à la réunion avec l'architecte.

### **3) Création et fermeture de deux postes pour des promotions internes 2015**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial 1<sup>ère</sup> classe et un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe afin de promouvoir deux agents au titre de la promotion interne 2015.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création des deux postes en mai et en juin 2015. Le poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe et le poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe seront fermés à compter de ces dates.

### **4) Révision du bail du logement 5 rue Friquet**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de réviser le loyer de Mme Ghys, logement situé 5, rue Friquet.

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le loyer suivant l'indice de référence des loyers de l'INSEE, le montant du loyer sera de 160,28 € et les charges de Siden seront de 23 €/mois à partir du 01 mars 2015.

## **Informations**

### **Régie Cantine, garderie et Nap**

M. le Maire fait un compte rendu de la réunion du Conseil d'école. Il a été décidé qu'à partir de la rentrée scolaire de septembre 2015, pour la cantine une grille mensuelle sera à rendre à la mairie pour la réservation des repas et le paiement de ceux-ci se feront selon le nombre réservé sur cette grille. Pour les NAP le paiement se fera pour un cycle. Pour le fonctionnement des tickets de garderie, une étude est en cours.

### **Participation communale**

Pour le Festibière et le Marché de Noël, le montant 2015 octroyé pour la sécurité est de 3 000 € chacun.

### **Brocante 2015**

L'organisation 2014 a été faite par la mairie (1 000 € de bénéfice environ).

Les années antérieures l'AJT avait géré le marquage, les emplacements et les entrées. L'animation était payée par la commune. Pour la brocante 2015, la commission des fêtes statuera sur l'organisation et les décisions seront revues lors d'une prochaine réunion de conseil si nécessaire.

### **Demande d'emplacement pour une pizzeria**

M. Alban Chopart de la Flamengrie souhaite installer son camion le lundi soir de 18 à 21h. Emplacement prévu face à la Salle des Fêtes.

M. Pizza Aldo de Le Quesnoy souhaite également installer son camion le samedi soir.

Le Conseil Municipal autorise l'installation des deux commerçants sous condition d'avoir un groupe électrogène, Mme Petillon les recevra respectivement en rendez-vous.

## Ordinateur de l'école

M. Liénard a communiqué que les tours des ordinateurs de l'école primaire sont obsolètes et demande de les remplacer (coût global 2 000 €). Cette question sera étudiée en commission des finances lors de la préparation budgétaire 2015.

## Plan de sauvegarde

Un plan de sauvegarde doit être réalisé en cas de catastrophes (inondation, sinistre nucléaire...) Les élus sont invités à se faire connaître pour s'inscrire sur les listes de planification des rôles.

## Rue du Marais

Le poste électrique H61 est en surcharge, il y a lieu d'effectuer des travaux, le syndicat d'électrification va remettre les directives prochainement.

## Arrêt minute et stationnement

La pharmacie en a fait la demande. M. le Maire informe qu'il est possible de mettre des arrêts minute pour plusieurs entreprises. Il y a lieu de prévoir l'achat de panneaux et de faire les arrêtés municipaux nécessaires. Les arrêts minute seront étudiés en commission travaux et ensuite en réunion de Conseil.

Pour la sécurité des piétons, il y a lieu de rappeler la réglementation en vigueur pour le stationnement à proximité des cabinets médicaux.

- Réunion commission des fêtes et animations le 25 février à 20h00.

Le 10 février 2015

Le Maire,

C.LAURENT

